



Commission Régionale Futsal

SAISON 2020-2021

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du lundi 05/10/2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Situation Sanitaire à PARIS et sa Petite Couronne

La Commission prend connaissance du communiqué de la L.P.I.F.F., en date du 01/10/2020, reportant les journées :

- N° 05 et 06 en Régional 1
- N° 03 et 04 pour les divisions Régional 2 et 3

Suite aux annonces gouvernementales liées à la fermeture des gymnases en raison de l'évolution défavorable de la situation sanitaire en Ile de France.

RAPPEL – LOI DU JEU

Rappel de l'amendement temporaire aux Lois du Jeu de Futsal communiqué par la F.I.F.A. en ce qui concerne la procédure de remplacement détaillée à la Loi 3 – Joueurs.

Le texte actuel des Lois du Jeu de Futsal 2020/21 énonce :

« La procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant a entièrement pénétré sur le terrain – après être passé par la zone de remplacements de son équipe et après avoir donné sa chasuble au joueur qu'il remplace, sauf si ce dernier quitte le terrain par une autre zone pour une des raisons prévues dans les présentes Lois du Jeu de Futsal. Dans ce cas, le remplaçant remettra sa chasuble au troisième arbitre. »

L'action de transmettre la chasuble au joueur remplacé ou au troisième arbitre pourrait poser des risques au vu des circonstances actuelles. Le texte susmentionné a par conséquent été amendé sur une base temporaire, et le nouveau texte est le suivant :

« La procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant a entièrement pénétré sur le terrain après être passé par la zone de remplacements de son équipe. »

Cet amendement temporaire entre en vigueur immédiatement pour les compétitions qui doivent s'achever au 31 décembre 2020 (qu'elles aient déjà débuté ou non). La FIFA déterminera ultérieurement si cet amendement doit être prolongé (par exemple pour les compétitions qui doivent s'achever en 2021).

COUPE NATIONALE FUTSAL

Tour n°1 - cadrage

23052232 PARIS ELITE FUTSAL / RESPECT VIVRE ENSEMBLE du 27/09/2020

La Commission prend connaissance de l'accord des 2 clubs et inverse le match au mercredi 07/10/2020 à 21h00 à BRUNOY.

23052235 HAY 94 FUTSAL 1 / DRANCY UNITED 1 du 26/09/2020

Reprise de dossier.

La Commission,

En l'absence des rapports demandés aux 2 clubs, la Commission,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de la fermeture du gymnase par arrêté préfectoral,

Considérant que le rapport de l'arbitre officiel indique l'absence des 2 équipes,

Considérant que le match n'avait pas été reporté à l'avance et était toujours à l'affiche à l'agenda,

Considérant que les 2 équipes auraient dû être présentes avec le minimum de joueurs comme le prévoit le règlement,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait aux 2 équipes.

Rappel des prochaines dates

Tour n°2 : semaine du 12 au 18 octobre 2020

Tour n°3 : semaine du 09 au 15 novembre 2020 ;

Tour n°4 : semaine du 23 au 29 novembre 2020 (entrée des clubs de Régional 1) ;

Tour n°5 : semaine du 07 au 13 décembre 2020 ;

Finales Régionales : semaine du 04 au 10 janvier 2021 (entrée des clubs de Championnat de France de D2).

CHAMPIONNAT

Régional 1

Rappel - Liste des clubs évoluant en temps arrêté 2x20mn en Régional 1 :

- BAGNEUX FUTSAL – 550647
- DIAMANT FUTSAL – 554271
- NEUILLY FUTSAL CLUB 92 – 563778
- SENGOL 77 – 553717

Régional 2

Poule A

Rappel - club évoluant en temps arrêté 2x20mn en Régional 1 :

- PARIS XIV FUTSAL - 563777

22475635 SPORTING CP 2 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 26/09/2020

Reprise de dossier,

La Commission accuse réception :

- a. Des courriels explicatifs de 2 clubs,
- b. Du rapport complémentaire de l'Arbitre Officiel,

Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de la fermeture du gymnase annexe Carpentier par arrêté préfectoral,

Considérant que le document officiel de la préfecture de PARIS n'a pas pu être transmis dans les délais réglementaires permettant le report du match à l'avance et que par conséquent, le match a été maintenu à l'agenda,

Considérant que le club du SPORTING CP ayant eu connaissance de la fermeture du gymnase, a jugé qu'il n'était pas nécessaire de se rendre sur place le jour du match,
Considérant que le club de PARIS 14 FUTSAL indique que plusieurs membres du club se sont présentés sur place et ont constaté la fermeture du gymnase mais n'ont pas vu l'arbitre,
Considérant que dans son rapport l'arbitre indique qu'aucune équipe n'était présente,
Considérant les dispositions de l'article 128 du RG de la FFF :
*« Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel.
Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire. »*,
Considérant que les 2 équipes auraient dû être présentes avec le minimum de joueurs comme le prévoit le règlement,
Par ces motifs,
Donne match perdu par forfait non avisé aux 2 équipes (1^{er} forfait).

Régional 3

Poule B

22475285 EPINAY ATHLETICO 1 / VILLEJUIF CITY 1 du 30/09/2020

La Commission,

Considérant que la Ligue a pris la décision de reporter l'ensemble des journées 3 et 4 du championnat Régional 3 le jeudi 1^{er} octobre 2020 en raison de l'interdiction d'utilisation des gymnases à PARIS et sa petite couronne,

Considérant que cette rencontre s'est déroulée le mercredi 30/10/2020 soit la veille de cette décision,
Considérant que la division Régional 3 permet aux clubs d'accueillir des rencontres du lundi au dimanche en fonction du créneau dont ils ont à disposition,

Considérant de ce fait que ce match n'a pas pu être reporté à l'avance,

Considérant qu'il convient de faire une stricte application de la décision de la Ligue du 01/10/2020,

Considérant que les échanges consultatifs avec les 2 clubs,

Par ces motifs,

Annule le résultat du match et donne le match à rejouer à une date ultérieure – les frais liés à l'arbitrage seront à la charge de la LPIFF.

Elle invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions liées aux rencontres à rejouer :

Article 20.2.3 du RSG de la LPIFF :

« Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Poule D

22475501 JOUY LE MOUTIER FC 1 / REPUBLIQUE 1 reporté au 24/10/2020

Rappel :

La Commission prend connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au 05/11/2020.

Elle demande au club de JOUY LE MOUTIER FC une attestation d'indisponibilité du propriétaire des installations.

De plus, elle précise que compte tenu des contraintes liées au calendrier de cette poule, il est fortement souhaitable que ce match puisse se tenir à la date de report proposée (le 24/10/2020).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Les feuilles de match ci-dessous doivent parvenir impérativement à la LPIFF sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 1 - 22475876 CHAMPS FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 26/09/2020
 Régional 2 / poule B – 22475767 AVICENNE ASC 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 26/09/2020
 Régional 3 – Poule D – 22475506 AVICENNE ASC 2 / JOUY LE MOUTIER FC 1 du 26/09/2020

Futsal Féminin

Rappel :

En raison de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales liées à la fermeture des gymnases PARIS et sa petite couronne à compter du 26/09/2020, la Commission suspend le calendrier général présentée lors de sa réunion du 14/09/2020.

Par conséquent, le championnat ne pourra pas débiter la semaine du 05 au 12 octobre 2020.

Un calendrier ajusté sera présenté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales à venir.

La constitution des poules sera également dépendante de cette évolution sanitaire.

Engagement supplémentaire:

PARIS ACASA 2 - 552779

Engagements :

38 équipes sont à ce jour engagées.

Futsal Féminin			
Club	Affiliation	District	Nbre équipes
549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	77	1
550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	77	1
581732	AVON FUTSAL CLUB	77	1
500653	LA COURNEUVE A.S.	93	1
550738	DRANCY FUTSAL	93	1
550738	DRANCY FUTSAL 2	93	1
552779	PARIS ACASA FUTSAL	93	1
552779	PARIS ACASA FUTSAL 2	93	1
560299	UNION SPORTIVE SPEALS	93	1
560602	BONDY CECIFOOT CLUB	93	1
580562	PARIS LILAS FUTSAL	93	1
580839	PIERREFITTE F.C.	93	1
582464	KARMA FSC	93	1
850427	AULNAY FUTSAL	93	1
551987	F. C. D'EPINAY ATHLETICO	91	1
554271	DIAMANT FUTSAL	91	1
581536	CROSNE FUTSAL CLUB	91	1
560132	PARIS ELITE FUTSAL	92	1
560179	ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92	92	1
563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	92	1
748523	G.P.S.O. 92 ISSY	92	1
564043	ASC TOUSSUS	78	1
581526	TRAPPES EN YVELINES FUTSAL	78	1
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	94	1

500031	CHOISY LE ROI A.S.	94	1
540531	SPORTING CLUB PARIS	94	1
550114	VIKING CLUB PARIS	94	1
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	94	1
553055	A. S. C. VITRY	94	1
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	94	1
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	94	1
764132	PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2009	94	1
764132	PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2009	94	1
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	95	1
553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	95	1
564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	95	1
580869	CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	95	1
580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	95	1
Total			38

Futsal U18

Rappel :

En raison de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales liées à la fermeture des gymnases PARIS et sa petite couronne à compter du 26/09/2020, la Commission suspend le calendrier général présentée lors de sa réunion du 14/09/2020.

Par conséquent, le championnat ne pourra pas débiter la semaine du 05 au 12 octobre 2020.

Un calendrier ajusté sera présenté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales à venir.

La constitution des poules sera également dépendante de cette évolution sanitaire.

Retrait d'engagement :

SPORTIFS DE GARGES - 590442

Engagements :

35 équipes sont à ce jour engagées.

Futsal U18			
Club	Affiliation	District	Nbre équipes
549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	77	1
551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	77	1
554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	77	1
560364	THOMERY FUTSAL CLUB	77	1
582473	NOISIEL FUTSAL ACADEMY	77	1
550738	DRANCY FUTSAL	93	1
552779	PARIS ACASA FUTSAL	93	1
554385	ARTISTES FUTSAL	93	1
560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL	93	1
560474	FUTSAL DE NEUILLY	93	1
581402	ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18	93	1
581994	CLUB POPULAIRE SPORTIF DU DIXIEME	93	1

582036	AULNAY NORD PLUS	93	1
582464	KARMA FSC	93	1
590259	A. J AULNAYSIENNE	93	1
590260	SPORT ETHIQUE	93	1
850813	A. FUTSAL CLUB ILE SAINT DENIS	93	1
851665	MONTREUIL ASSOCIAZONE CLUB	93	1
580838	BVE FUTSAL	91	1
581536	CROSNE FUTSAL CLUB	91	1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	92	1
563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	92	1
540531	SPORTING CLUB PARIS	94	1
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	94	1
581200	NOGENT US 94	94	1
550552	FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	95	1
551972	A. S. C. AVICENNE	95	1
553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	95	1
564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	95	1
581364	GOUSSAINVILLE FC	95	1
580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	95	1
580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	95	1
582621	FOOT INDOOR LOISIR	95	1
590566	MONTMORENCY FUTSAL	95	1
850343	ATTAINVILLE FUTSAL C.	95	1
Total			35